

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Les troupes suisses au service étranger (*suite*). — Répertoire des lois et règlements fédéraux. — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Ecole Centrale. — Nouvelles et chronique.

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE ÉTRANGER.¹

III.

(*suite.*)

La révolution française détruisit aussi l'ancienne Confédération, et l'on sait comment le gouvernement français remplaça les institutions séculaires de la Suisse par une nouvelle constitution, qui, détestée et méprisée du peuple, ne put se maintenir que par la force des baïonnettes. C'est au milieu de cette destruction de l'ancien ordre de choses que ce gouvernement demanda des troupes auxiliaires, le 25 novembre 1798, et que la Suisse dut fournir six demi-brigades, fortes chacune de 3,000 hommes et commandées par des colonels.

Ces troupes auxiliaires n'atteignirent jamais le chiffre voulu; en novembre, plusieurs bataillons de milices combattirent dans les rangs des Français, à Frauenfeld, au passage de l'Aar, de Klein-Döttingen, etc.; de plus, les débris des régiments suisses qui servaient dans l'armée piémontaise, furent incorporés à l'armée française d'Italie, de sorte qu'on peut évaluer à 20,000 hommes le nombre des Suisses sous les drapeaux de la France. En 1802, ces troupes, considérablement réduites, furent réunies en trois demi-brigades, mais dès 1803, Napoléon, alors premier consul, après avoir donné l'Acte de médiation à la Suisse, conclut avec celle-ci une capitulation pour quatre régiments de 4,000 hommes chacun, composés de trois bataillons de guerre, d'un bataillon de dépôt et d'un corps d'artillerie. Le 5 octobre 1805,

¹ (Voir les n° 4 et 6). C'est par erreur que, dans le sommaire du n° 6, nous avons annoncé la fin de cette publication, traduite de la *Schweizerische Militär-Zeitung*.